

Procès-verbal

Réunion du Conseil d'école

1^{er} trimestre

Date du conseil d'école : **Vendredi 10 novembre 2023 18h00**

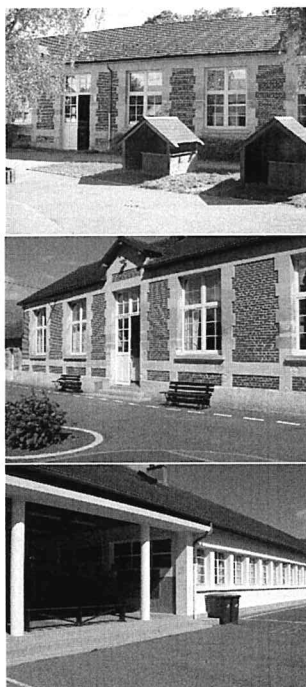
Circonscription
de Gouvieux



6, rue Edmond Richard
60250 Balagny sur Thérain

Tél.: 03 44 26 47 53

Mél. : primaire.balagny@ac-amiens.fr



PARTICIPANTS

Fonction	NOM Prénom	présent	excusé	absent	
Président	Mr PROOT	x			
Maire ou représentant	Mr MARECHAL	x			
	Mme MARTIN	x			
Enseignants	Mme SIGAUD	x			
	Mme CARON	x			
	Mme CAP	x			
	Mr DELAUNAY	x			
	Mme LEBRUN	x			
	Mme LICHTER	x			
	RPE	Mme DIOGO	x		
		Mme BELPAUME	x		
		Mme LEMAITRE	x		
		Mme BARNAY	x		
	Mme HALLOT	x			
	Mme LEONARDO	x			
	Mme GARRIN – HAUSTRATE	x			
DDEN	Mme OBRY	x			

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation des membres du nouveau Conseil d'École
2. Le règlement intérieur
3. Sécurité
4. Bilan coopérative
5. Présentation des classes et projets
6. Evaluation Nationales
7. Questions diverses

Le secrétaire de séance :
M. Delaunay

Le président :
Mr PROOT

Compte-rendu du Conseil d'école du vendredi 10 novembre 2023

Séance ordinaire du vendredi 10 novembre 2023

La séance débute à 18h00 heures.

1/Présentation des membres du nouveau Conseil d'École

❖ Présentation des membres du Conseil d'École

- L'équipe pédagogique
- Les représentants de parents d'élèves
- Les représentants de la commune
- Désignation d'un secrétaire de séance

❖ Résultats des élections :

Taux de participation de 66.80% (contre 50 % de moyenne les années précédentes) soit 165 votants sur 247. Suffrage exprimé : 143, votes blancs ou nuls : 22

❖ Conseil d'école, composition et attribution

- **Membres de droit à part entière avec voix délibérative** Rappel des personnes ayant droit de vote.
- **Membres de droit avec voix consultative pour les affaires les concernant** : Rappel des personnes
- **Instance de décision** : Le CE vote le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique, peut soumettre une proposition d'organisation hebdomadaire à l'IA.
- **Instance de consultation** sur le fonctionnement de l'école, sur la sécurité des enfants, sur la restauration scolaire, sur le budget, ...
- **Instance d'information** sur le choix des manuels scolaires, de l'organisation de l'école, des actions pédagogiques, ... Les enseignants peuvent expliquer leurs choix mais n'ont pas à les justifier.
- **Organisation** : Une réunion du conseil d'école par trimestre (invitations adressées au minimum 15 jours avant la date de réunion). Possibilité d'ajouter des points à l'ordre du jour (min. 48 h avant réunion).
- **Fonctionnement** : Un président de séance (le directeur) et un secrétaire de séance (ens. ou parent)
- Rédaction d'un procès-verbal signé par le secrétaire et le président, et d'un compte-rendu réalisé par les parents d'élèves qui sera transmis aux parents et affiché dans les panneaux d'informations.

Prochaines réunions Vendredi 9 mars 2024 et Vendredi 7 juin 2024.

2/Le règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour but d'être un cadre éducatif. Il doit donc être pensé pour aider les élèves à trouver leur place dans un collectif. Des modifications au règlement 2022/2023 ont été réalisées en ce sens.

Validation à l'unanimité après modifications.
Rappel du partenariat école famille.

3/ Sécurité à l'école

- Attentat intrusion

Chaque année scolaire, au moins un exercice « attentat-intrusion » est réalisé dans les écoles et les établissements scolaires. Il est conçu comme l'aboutissement d'une préparation continue mise en œuvre sur un temps long (ex. reconnaissance de l'alarme attentat-intrusion, découverte des cheminements, identification des lieux de confinement et de cachette...).

Son objectif est de :

- vérifier la reconnaissance de l'alarme attentat-intrusion et de son audition en tout point de l'école ou de l'établissement scolaire ;
- vérifier les comportements réflexes des membres de la communauté éducative (s'échapper, s'enfermer) ;

→ éventuellement, tester la chaîne d'alerte (descendante/remontante), l'alerte aux forces de sécurité.

Il est réalisé sur la base de scénarios élaborés sous la responsabilité du recteur d'académie et est adapté en fonction de l'âge des élèves. Il se déroule sans effet de surprise. L'utilisation d'arme factice est proscrite. Pour les plus jeunes, en maternelle et en élémentaire, le terme « d'attentat-intrusion » n'est pas utilisé, les exercices sont courts et progressifs et se font sous forme de jeux : il faut « se cacher » et jouer au « roi du silence » par exemple.

Après discussion entre les membres du Conseil d'Ecole il est décidé :

	Se cacher	S'échapper
Signal	Message sur les portables personnels	
Maternelle	Salle de motricité	Direction portail templier ou maternelle
Masson 1	Classes	Direction portail templier ou maternelle
Masson 2	Classes	S'échapper non réalisable de manière sécurisée

Une étude pour équiper les classes d'avertisseurs visuels sera réalisée prochainement pour budgétisation et étude de faisabilité.

- PPMS
- Un exercice incendie a eu lieu en ce début d'année, qui se sont déroulés sans encombre pour la maternelle et Masson 2. Masson 1 il n'a pas été possible de déclencher l'alarme.

4/ Coopérative scolaire

Présentation aux nouveaux membres du conseil du fonctionnement de la coopérative scolaire (adhésion, coût, financement...)

5/ Présentation des classes et des projets

❖ Effectifs et répartitions

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
10/11/2023 (158)	14	16	12	22	20	27	25	22

Séverine			Sandrine			Mme Cap	Mr Delaunay		Mr Proot		Mme Lebrun	Mme Lichter
PS	MS	GS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CE1	CE2	CM1	CM2
8	8	6	6	8	6	22	10	13	10	14	25	22
22			20				23		24			

❖ Organisation des Aides Pédagogiques Complémentaires :

Les APC ont été pensées en termes de bâtiments. Ces séances ont lieu les mardis et jeudis en maternelle, les lundis à Masson 1 et les mardis à Masson 2.

❖ Pacte

Cette année auront lieu 8 sessions de stages de réussite, 6 par des enseignants de l'école, et 2 par une enseignante extérieure venant nous prêter main forte.
Auront lieu également un soutien renforcé assuré par Mme Cap

❖ Avenant projet d'école

Comme l'an dernier nous vous présentons un support qui se veut être pragmatique et lisible facilement par tous qui cette année met en évidence les objectifs des différentes actions.

Il reprend les 3 axes du projet d'école et liste les actions concrètes que nous poursuivons et celles que nous mettrons en place cette année scolaire.

Il met également en avant ce qui doit être la pierre angulaire de notre école.

La pierre angulaire de notre école est et doit être l'union à la faveur de la réussite. Effectivement la particularité de notre école est cette division en 3 bâtiments bien distincts ce qui a toujours rendu les échanges complexes. Il nous faut renforcer plus que jamais l'unité de notre école pour la réussite de tous nos élèves, il nous faut créer du collectif.

- **Sorties et spectacles** :

- ❖ Jeudi 15 Février, Patrick Darny a présenté une animation interactive. Brunor et le prince endormi pour les PS à CE1 et Artistes, que de talents pour les CE2/CM2. 315 euros
- ❖ Les classes sont inscrites pour assister aux spectacles proposés au TEB (Théâtre du Beauvaisis), grâce à la convention signée avec la mairie (12 € soit 6 € école, 6 € mairie). Les « 6 € école » seront pris en charge par la coopérative.
- ❖ Le détail des participations (coût de revient, participations familles, mairie) sera à rajouter dans les mots pour les parents.

❖ E3D

Le niveau 2 de labellisation a été obtenu l'an dernier, il nous faut poursuivre en ce sens.

Différentes actions sont prévues/poursuivies cette année scolaire :

Collecte de piles usagées : nouveauté, si nous augmentons de 10% nous obtiendrons une subvention de 250 euros et de 500 euros si nous augmentons de 20%.

Une collecte de cartouches usagées est également prévue.

Projet sur l'aménagement de l'environnement scolaire avec les classes de CE1/CE2 : jeux de récréation

Réflexion sur nos pratiques pour une école plus sobre énergiquement.

Mairie : installation de mousseurs dans les sanitaires ? nouveaux thermostats pour les radiateurs installés. Dons de ramettes de papier déclassées pour les photocopieurs

6/ Evaluation Nationales

Les évaluations nationales des acquis des élèves se sont tenues du 14 au 25 septembre pour les classes de CP et CE1 et CM1. Leurs passations se sont bien déroulées et je tiens à remercier les enseignants de CP, CE1 et CM1. Grâce à ce travail d'accompagnement et de saisie, nous disposons d'éléments précis que nous pouvons exploiter dans nos pratiques quotidiennes auprès de chacun de nos élèves. Ces repères s'avèrent particulièrement utiles.

En classe de CP : En mathématiques : Des difficultés rencontrées sur la compétence « résoudre des problèmes »

En français : Des difficultés rencontrées sur la compétence « Comprendre des mots à l'oral »

En classe de CE1 : En mathématiques : Des difficultés rencontrées sur l'ensemble des compétences.

En français : Des difficultés rencontrées sur les compétences « Ecrire des mots et lire à haute voix un texte / des mots »

En classe de CM1 : En mathématiques : Des difficultés rencontrées sur les compétences « Multiplication et Mémoriser des faits numériques ».

En français : Des difficultés rencontrées principalement sur la compétence « Lire à haute voix un texte »

7/ Réponses aux questions/remarques des parents

1. Comment sécuriser le Chemin Noir lors de l'entrée et de la sortie d'école ?
Cette question a déjà été soulevée à plusieurs reprises mais aucune solution concrète n'est trouvée.
2. Serait-il possible d'avoir un enseignant à la grille de Masson 1 et Masson 2 à chaque heure de sortie ? C'est déjà le cas.
3. Est-il possible de mettre en place une réunion parents - enseignants(es) par semestre à la remise du livret ?
Régulièrement les parents sont invités à rencontrer l'enseignant de leur enfant que ce soit à la demande de la famille ou de l'enseignant. Nous invitons plus que jamais chaque parent à venir vers nous via l'ENT afin de discuter de tous problèmes et de convenir d'un rendez-vous.
4. Une sortie scolaire de fin d'année est-elle envisagée ?
Les sorties ne sont pas une obligation. Elles doivent répondre à un besoin pédagogique. Aucune sortie sans objectif pédagogique ne sera validée par le directeur.
Il n'est pas forcément nécessaire de prendre un bus pour réaliser une sortie. Régulièrement durant l'année scolaire des classes font des sorties de « proximité » sans utiliser de car. Cette année scolaire 3 classes sont déjà sortie en demie journée.
5. Quels sont les travaux prévus à l'école cette année ?
La mise en place des nouveaux photocopieurs doit se poursuivre. La finalisation de l'installation des vannes thermostatiques doit être réalisée très prochainement. Le remplacement des tables dans la cour Masson 2 est prévue pour le printemps.
6. Est-il possible de mettre les devoirs et les leçons sur l'ENT ?
Les leçons sont régulièrement mises sur l'ENT pour les classes d'élémentaire à défaut, elles sont collées dans le cahier de texte de l'élève.

7. Est-ce qu'il est autorisé de fumer derrière les claustras dans la cour de Masson 1 durant les temps de récréation.
Ce problème a déjà été soulevé. Une attention particulière de la mairie sera portée pour que cela ne se produise pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

La secrétaire de séance

Le président de séance

